

Non à la destruction du barrage et des biefs de Semur-en-Auxois !

Dans le cadre du plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, le Sirtava (syndicat intercommunal chargé de l'aménagement de l'Armançon et de ses affluents) et l'Agence de l'eau ont proposé pour Semur-en-Auxois l'effacement du barrage de l'ancienne usine hydroélectrique, ainsi que l'arasement du glacis du Moulin de la Laume (Marie-Dupin) et du Foulon Marmillot. Un projet en ce sens est à l'étude. S'il devait être retenu par les élus de Semur-en-Auxois, ce projet aurait pour conséquence de :

- détruire des éléments importants du patrimoine artisanal et industriel de la ville, qu'il s'agisse des premiers moulins du XVe siècle ou du berceau de l'électricité dans l'Auxois, mais aussi détruire une partie du socle rocheux de la rivière, datant des temps géologiques ;
- modifier totalement le lit et les berges de la rivière, en effaçant des sites aujourd'hui très agréables pour les promeneurs et les visiteurs ;
- empêcher toute exploitation future de l'énergie hydraulique en petite chute, qui se développe pourtant un peu partout en Bourgogne, et éliminer toute réserve d'eau en retenues lors des étiages estivaux (niveau des basses eaux).

De surcroît, le projet dans sa forme actuelle ne garantit nullement que la biodiversité sera plus importante ou mieux protégée après la destruction des sites. En effet, le système historique des biefs a produit des milieux singuliers, qui se révèlent favorables à certaines espèces. Enfin, le projet a un coût très élevé – de l'ordre du demi-million d'euros – et ne répond aucunement au principal défi de la qualité de l'eau, reconnu par la directive-cadre européenne comme par le schéma d'aménagement local : la suppression de toute pollution dans l'Armançon.

Pour ces raisons, les signataires du présent appel refusent la destruction du patrimoine de Semur-en-Auxois, le remodelage de ses paysages, la liquidation de son potentiel d'énergie hydraulique et l'utilisation non optimale de l'argent public. Ils souhaitent que soit élaboré en concertation avec les habitants un projet alternatif pour l'aménagement de l'Armançon et de ses retenues.